7.6 Le financement de la médiation culturelle en Suisse

En Suisse, la Confédération intervient de manière subsidiaire en ce qui concerne l'encouragement de la culture - c'est dire qu'elle n'encourage que les projets d'intérêt national, en complément aux cantons et aux villes. En matière d'encouragement de la médiation culturelle, → *l'Office fédéral de la culture (OFC)* soutient les mesures d'apprentissage des langues, de promotion de la lecture et de formation musicale tandis que la Fondation suisse pour la culture → *Pro Helvetia* subventionne des projets de médiation de l'art. Suite à son programme de quatre ans dédié à la médiation culturelle, Pro Helvetia a développé des critères de soutien et les a publiés en 2012 sous forme d'un → *guide pour les requérantes et requérants*. Comme en général les projets de médiation ne se déroulent que dans un seul lieu et qu'ils interagissent avec la population dans un contexte local spécifique, il est difficile de prouver qu'ils sont d'intérêt national. C'est pourquoi l'accent de l'encouragement est mis sur les projets dont la qualité contribue à développer la pratique de la médiation.

Aux niveaux cantonal et communal, les conceptions de la médiation culturelle diffèrent fortement, et l'encouragement est organisé en conséquence. La plupart des moyens financiers affluent dans la collaboration entre les institutions culturelles et les écoles (le → *canton d'Argovie*; le → *canton de Berne*; le → *canton de Zurich*). De plus en plus souvent, des services régionaux coordonnent les projets de médiation dans ce domaine, par exemple les projets destinés aux écoles ou les réductions pour les offres culturelles.

Alors que dans de nombreux cantons, les projets scolaires bénéficient de subventions, les activités de médiation extrascolaires des médiateur_trices culturel_le_s indépendant_e_s et, souvent aussi, les activités de médiation extrascolaires des institutions ne trouvent pas d'encouragement comparable. Ces projets concernent souvent plusieurs domaines à la fois, comme la «culture», l'«éducation», ou parfois le «travail social». Ajoutons encore que les cantons et les villes responsables considèrent que la médiation fait partie du mandat de leurs institutions et qu'elle est donc déjà rétribuée dans le cadre des conventions de prestations. Ainsi, l'on attend d'un théâtre municipal qu'il finance d'éventuels projets de médiation sur son budget régulier. Les moyens réservés à la médiation par chaque institution dépendent donc de la façon dont elle définit ses priorités. C'est également le cas des institutions financées par le secteur privé, les ressources dépendant fortement des priorités internes. A cet égard, le programme de médiation et la documentation développés jusqu'il y a peu par la Daros Latin America Collection – au financement privé – est considéré comme un exemple probant (à propos du nouveau concept de médiation artistique de la → *Daros Latin America Collection* à Rio de Janeiro, voir Valdes 2011).

→ *Office fédéral de la culture (OFC)* voir texte changement de perspective dans «1. Qu'est-ce que la médiation culturelle?»

→ *Pro Helvetia* voir texte changement de perspective dans «1. Qu'est-ce que la médiation culturelle?»

→ *guide pour les requérantes et requérants* http://www.prohelvetia.ch/fileadmin/user_upload/customers/prohelvetia/Foerderung/Vermittlungsfoerderung/120426_Encouragement_de_la_mediation_chez_Pro_Helvetia_def_F.pdf [1.5.2012]

→ *canton d'Argovie* https://www.ag.ch/de/bks/kultur/kulturvermittlung/kultur_macht_schule_1/kulturmachtschule.jsp [21.5.2012]

→ *canton de Berne* http://www.erz.be.ch/erz/fr/index/kultur/bildung_kultur.html [21.5.2012]

→ *canton de Zurich* http://www.schuleundkultur.ch [21.5.2012]

→ *Daros Latin America Collection* http://www.goethe.de/wis/bib/prj/hmb/the/156/de8622841.htm [1.5.2012]

Dans le domaine de la médiation, les structures de soutien comme les prix et les bourses sont rares ou commencent seulement à être discutées. La ville de Bâle représente une exception: en 2012, elle a lancé un concours libre d'idées pour des → *projets de médiation culturelle*. Jusqu'à présent, les → *bourses et les prix* existant en Suisse s'adressent pour la plupart aux curateurs_trices ainsi qu'aux critiques – ce qui prouve à quel point l'emploi de la notion de médiation est ouvert.

Souvent, les mádiateurs_trices, institutionnel_le_s ou indépendant_e_s, n'ont d'autre possibilité que de déposer une requête auprès de fondations engagées dans l'encouragement de la médiation culturelle. Une liste de ces fondations est en préparation à l'adresse www.mediation-culturelle.ch sous → *infothèque*.

→ *projets de médiation culturelle* http://www.educationprojekte.ch/fileadmin/daten/wettbewerb/kult%26co_Ausschreibung_Flyer.pdf [21.5.2012]; voir réserve de matériaux MFE070602.pdf

→ *bourses et prix* http://www.stadt-zuerich.ch/kultur/de/index/foerderung/bildende_kunst/stipendien.html [21.5.2012]; http://aus schreibung.kurator.ch [21.5.2012]

→ *infothèque* http://www.kultur-vermittlung.ch/fr/infotheque/soutien.html [24.8.2012]